

**VILLE DE LOON-PLAGE**  
Département du Nord - Arrondissement de Dunkerque  
*EXTRAIT DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL*

*Séance du 27 novembre 2017, 19 heures 30*

|                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|
| Date de convocation :               | 20 novembre 2017 |
| Date d'affichage :                  | 20 novembre 2017 |
| Nombre de conseillers en exercice : | 29               |
| Présents :                          | 22               |
| Procurations :                      | 5                |
| Absents excusés :                   | 2                |
| Absents non excusés :               | 0                |

Sous la présidence de Monsieur Eric ROMMEL, maire de LOON-PLAGE, le Conseil Municipal s'est réuni aux dates et heures indiquées ci-dessus.

Secrétaire de séance : Madame Clara ELLEBOODE.

**Etaient Présents :**

Monsieur Eric ROMMEL, Madame Isabelle FERNANDEZ, Madame Christine LAFFONT, Monsieur François ROSSEEL, Madame Sandrine MILLIOT, Monsieur Patrice MILLIOT, Monsieur Jean-Marie LIVOURY, Madame Annie VANSTEENKESTE, Monsieur Jean-Luc WOUSSEN, Madame Marie-Astrid FOLEY, Monsieur Claude PANTIERS, Monsieur Xavier MYSOET, Madame Pascale DEMEY, Monsieur Jean-Michel LEGER, Madame Catherine COLOOS, Monsieur CAMPAGNE Jean-Pierre, Madame DECLERCQ Sophie, Monsieur Philippe KOBUSZINSKI, Madame Laetitia VERHAGE, Madame Clara ELLEBOODE.

**Absents excusés et représentés par pouvoir :**

Monsieur Vincent JEANNEKIN, représenté par Monsieur Jean-Michel LEGER.  
Madame Fabienne VANBAELINGHEM, représentée par Madame Christine LAFFONT.  
Monsieur Jean-François MORALES, représenté par Monsieur Patrice MILLIOT.  
Monsieur Jérôme WILLEMANN, représenté par Monsieur Jean-Marie LIVOURY.  
Madame Sarah LIMOUSIN, représentée par Monsieur Jean-Luc WOUSSEN.

**Absents excusés :**

Monsieur Jérôme WILLEMANN  
Madame Magalie DESSEINT

**Absent non excusé :**

Madame Sophie LEMOINE

**Eric ROMMEL**  
Maire de LOON-PLAGE



Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20171127-DEL2111201702-  
DE  
Date de télétransmission : 28/11/2017  
Date de réception préfecture : 28/11/2017



# Rapport d'orientation budgétaire 2018

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20171127-DEL2111201702-  
DE  
Date de télétransmission : 28/11/2017  
Date de réception préfecture : 28/11/2017

## Préliminaire

Le rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du CGCT). Il a été introduit par la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992 et renforcé par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 août 2015 qui a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

En effet l'article 107 vient modifier le contenu de l'ancien débat d'orientation budgétaire pour en faire un rapport qui sera soumis au vote du conseil municipal

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Il permet de donner une information au conseil municipal et au public *sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette*

Aussi, il s'articulera en 2 principaux points :

- ✓ Une analyse rétrospective
- ✓ La préparation budgétaire 2018

## Les finances de Loon-Plage en 2016 :

| COMPTE  | LIBELLÉ                                 | 2016                 |
|---|---|----------------------|
| 011   | Charges à caractère général             | 3 735 755,42         |
| 012   | Charges de personnel et frais assimilés | 6 171 636,54         |
| 014   | Atténuation de produits                 | 369 933              |
| 65  | Autres charges de gestion courante      | 3 486 456,32         |
| <b>Sous-total charges de gestion courante</b> |   | <b>13 763 781,28</b> |
| 66  | Charges financières                     | 221 844,68           |
| 67  | Charges exceptionnelles                 | 89 932,61            |
| <b>sous total 66+67</b>                       |   | <b>311 777,29</b>    |
| <b>Sous-total de dépenses réelles</b>         |   | <b>14 075 558,57</b> |
| 042   | Opérations d'ordres                     | 531 299,05           |
| <b>Total</b>                                  |   | <b>14 606 857,62</b> |

| Recettes de fonctionnement            |   |                      |
|---------------------------------------|---|----------------------|
| 013                                   | Atténuations de charges                             | 412 072,80           |
| 70                                    | Produits des services du domaine et ventes diverses | 307 696,93           |
| 73                                    | Impôts et taxes                                     | 14 186 555,18        |
| 74                                    | Dotations, subventions et participation.            | 1 004 173            |
| 75                                    | Autres produits de gestion courante                 | 139 220,78           |
| <b>Sous-total recettes de gestion</b> |   | <b>16 049 718,69</b> |

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20171127-DEL2111201726  
DE  
Date de télétransmission : 28/11/2017  
Date de réception préfecture : 28/11/2017

|                                    |                        |                      |
|------------------------------------|------------------------|----------------------|
| <b>courante</b>                    |                        |                      |
| 76                                 | Produits financiers    | 133,70               |
| 77                                 | Produits exceptionnels | 77 176               |
| <b>Sous total 76+77</b>            |                        | <b>77 309,70</b>     |
| <b>Sous-total recettes réelles</b> |                        | <b>16 127 028,39</b> |
| 042                                | Opération d'ordre      | 34 834,11            |
| <b>Total</b>                       |                        | <b>16 161 862,50</b> |

|   |  |                     |
|---|--|---------------------|
| <b>Dépense d'investissement</b>                         |  |                     |
| 20  | Immobilisations incorporelles                  | 79 400,20           |
| 204   | Subventions d'équipement versées               | 30 731.19           |
| 21  | Immobilisations corporelles                    | 614 174,23          |
| 23  | Immobilisations en cours                       | 3 032 890,91        |
| <b>Sous-total des dépenses d'équipement</b>             |  | <b>3 757 196,53</b> |
| 10  | Dotations fonds divers et réserves             | 9 257.47            |
| 16  | Emprunts et dettes assimilées                  | 2 080 769,61        |
| <b>Sous-total des opérations financières</b>            |  | <b>2 090 027,08</b> |
| <b>Sous total des dépenses réelles d'investissement</b> |  | <b>5 847 223,61</b> |
| 040   | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 34 834,11           |
| 041   | Opérations patrimoniales                       | 30 233,48           |
| <b>Sous-total des opérations d'ordre</b>                |  | <b>65 067,59</b>    |
| <b>Total</b>  |  | <b>5 912 291,20</b> |

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20171127-DEL2111201702-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2017  
Date de réception préfecture : 28/11/2017

| <b>Recettes d'investissement</b>            |  |                     |
|---|--|---------------------|
| 13  | subventions d'investissement                   | 859 697,15          |
| 16  | Emprunts                                       | 3 267 646,57        |
| 21  | Immobilisations corporelles                    | 433,30              |
| 23  | Immobilisations en cours                       |                     |
| <b>sous-total des recettes d'équipement</b> |  | <b>4 127 777,02</b> |
| 10  | Dotations et fonds divers et réserves          | 219 916,85          |
| 1068  | Excédent de fonctionnement capitalisé          | 791 879,32          |
| 165   | Dépôts et cautions reçus                       |                     |
| <b>sous-total des recettes financières</b>  |  | <b>1 011 796,17</b> |
| <b>Sous-Total des recettes réelles</b>      |  | <b>5 139 573,19</b> |
| 040   | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 531 299,05          |
| 041   | Opérations patrimoniales                       | 30 233,48           |
| <b>sous-total des recettes d'ordre</b>      |  | <b>561 532,53</b>   |
| <b>Total</b>                                |  | <b>5 701 105,72</b> |

## Analyse financière de 2012 à 2016

### La section de fonctionnement

#### Dépenses

|     | 2012          | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          |
|-----|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 011 | 3 732 128,01  | 3 560 924,12  | 4 075 626,18  | 3 809 079,85  | 3 735 755,42  |
| 012 | 5 508 761,52  | 5 821 289,59  | 6 269 689,57  | 6 608 741,10  | 6 171 636,54  |
| 014 | 68 049,00     | 125 260,00    | 191 639       | 259 162,00    | 369 933       |
| 65  | 3 321 805,94  | 3 540 655,89  | 3 723 678,54  | 3 706 971,98  | 3 486 456,32  |
| 66  | 401 098,61    | 367 985,28    | 298 096,70    | 232 140,33    | 221 844,68    |
| 67  | 63 086,57     | 48 195,96     | 63 499,19     | 73 945,49     | 89 932,61     |
|     | 13 094 929,65 | 13 464 310,84 | 14 622 229,18 | 14 690 040,75 | 14 075 558,57 |

#### Le chapitre 011 charges à caractère général :

Ces charges regroupent les dépenses courantes des services.

Leur évolution n'est pas linéaire. Elles ont baissé entre 2012 et 2013 et augmenté de nouveau en 2014 et baissé en 2015 et 2016.

Néanmoins, le pic de 2014 s'explique par le règlement de la redevance due aux services du port autonome de Dunkerque par suite de l'acquisition d'un ensemble de terrains en 2010.

Ensuite sur 2015 et 2016, la commune s'est donné un cap dans la recherche d'économies sur son fonctionnement en réalisant :

- en 2015 une économie de plus de 200 000 euros par rapport à 2014.
- en 2016 une économie de plus de 74 000 euros par rapport à l'exercice 2015.

#### Le chapitre 012 charges de personnel

La commune a été contrainte de réduire le nombre de contrats aidés du fait des désengagements successifs de l'Etat qui ont été comblés par des CDD pour partie.

Par ailleurs, il y a eu des augmentations de charges et de cotisations sociales et le glissement vieillesse technicité lié au déroulement de la carrière des agents publics.

Sur la période 2012-2016, les dépenses de personnel ont connu une croissance progressive jusque 2015. En revanche, il y a eu une importante baisse en 2016 avec une économie de 437 000 euros.

Afin de contenir les charges de personnel, les principales mesures mises en œuvre ont été les suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
059-215903002-201711281702-  
DE  
Date de télétransmission : 28/11/2017  
Date de réception préfecture : 28/11/2017

-Absence de création de nouveaux postes de titulaires et non remplacement de tous les départs ; ceci ayant permis de passer de 116 titulaires en 2015 à 113 en 2016 soit une diminution financière chargée de plus de 100 000 euros ;

-Maîtrise des heures supplémentaires des différents services avec une diminution annuelle de plus de 12000 euros ;

-Diminution du recours au non titulaires : cdd, extras (80 agents en moins) pour un gain financier d'environ 90 000 euros avec la diminution des charges ;

-Diminution du nombre d'heures réalisés par les saisonniers en passant de 151 h à 140 heures mensuelles (mais avec stabilité du nombre de saisonniers aux alentours de 120 agents durant la période estivale) soit un gain de plus de 23 000 euros.

#### **Le chapitre 65 : autres charges de gestion courantes :**

Ce chapitre reprend principalement les subventions aux associations, au centre socioculturel et au CCAS et les contributions au SIVOM.

Le montant a augmenté très progressivement. Il semble connaître une évolution plus importante à partir de 2014 qui s'explique par l'injection de crédits à hauteur de 100 000 euros pour des mises à disposition de personnels entre la commune et le centre socioculturel (2 agents) et réciproquement le centre et la ville (1 agent).

En 2016, la forte baisse sur le chapitre de l'ordre de 220 000 euros s'explique en partie par la baisse de la participation de la commune au fonctionnement du CCAS qui a autofinancé une partie de son action sur son excédent. Par ailleurs, le CCAS a lui-même travaillé sur son fonctionnement pour rechercher des économies.

#### **Le chapitre 66 charges financières**

Ce chapitre reprend les intérêts de la dette. Il est abordé plus en détail dans le chapitre dette du présent document.

#### **Le chapitre 67 charges exceptionnelles**

Il reprend principalement les subventions exceptionnelles accordées en cours d'exercice ainsi que des écritures comptables pour des annulations de titres sur exercice antérieurs ou des remboursements divers de cantines, de salles principalement. Son évolution n'est en conséquence pas linéaire.

Le pic de 2016 s'explique des écritures d'annulation de titre sur l'exercice antérieur. Les subventions exceptionnelles se sont élevées à 69 764,86 euros en 2015 et 71 567,72 euros en 2016.



Par ailleurs, la commune a notamment pris en charge en 2015-2016 les restes à charges sur les contrats aidés pour 2 associations qui sont le tennis et le foot.

### Les Recettes

|       | 2012          | 2013          | 2014          | 2015          | 2016          |
|-------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 013   | 368 784,39    | 376 951,38    | 468 270,73    | 371 441,46    | 412 072.80    |
| 70    | 170 979,07    | 202 037,92    | 187 235,95    | 213 848,58    | 307 696.93    |
| 73    | 13 924 872,48 | 13 968 733,86 | 13 913 518,80 | 14 112 569,42 | 14 186 555.18 |
| 74    | 1 281 248,02  | 1 479 035,06  | 1 329 858,62  | 1 527 255,94  | 1 004 173     |
| 75    | 150 133,67    | 140 321,83    | 119 721,75    | 130 551,26    | 139 220.78    |
| 76    | 233.02        | 691.91        | 183.36        | 144.40        | 133.70        |
| 77    | 31818.63      | 75744.14      | 73206.55      | 96330.93      | 77176         |
| Total | 15 928 069.28 | 16 243 516.10 | 16 092 005.58 | 16 452 141.99 | 16 127 028.39 |

Les recettes sont assez discontinues dans leur évolution tantôt en hausse en 2013 et en 2015 et de nouveau en baisse en 2014 et 2016. Le pic de 2015 s'explique par le fait que la commune a touché le remboursement du contrat enfance jeunesse 2013 et 2014 sur l'exercice 2015. Un lissage aurait donc dû s'opérer si chaque recette avait été imputée sur son exercice de rattachement.

### Le chapitre 013 atténuations de charges

Son évolution est fortement liée de la baisse du nombre de contrats aidés au sein de la commune. La commune a connu un pic de recette sur ce chapitre en 2014 avec notamment les concours de l'état et de la région pour En 2016, la commune a touché d'importants remboursements de la part de son assurance statutaire concernant les personnes en arrêt maladie.

### Le chapitre 70 produits du domaine et ventes divers

Il reprend toutes les recettes issues du domaine et des différents services communaux : cantine, locations de salles, adhésion à l'école de musique, musculation.

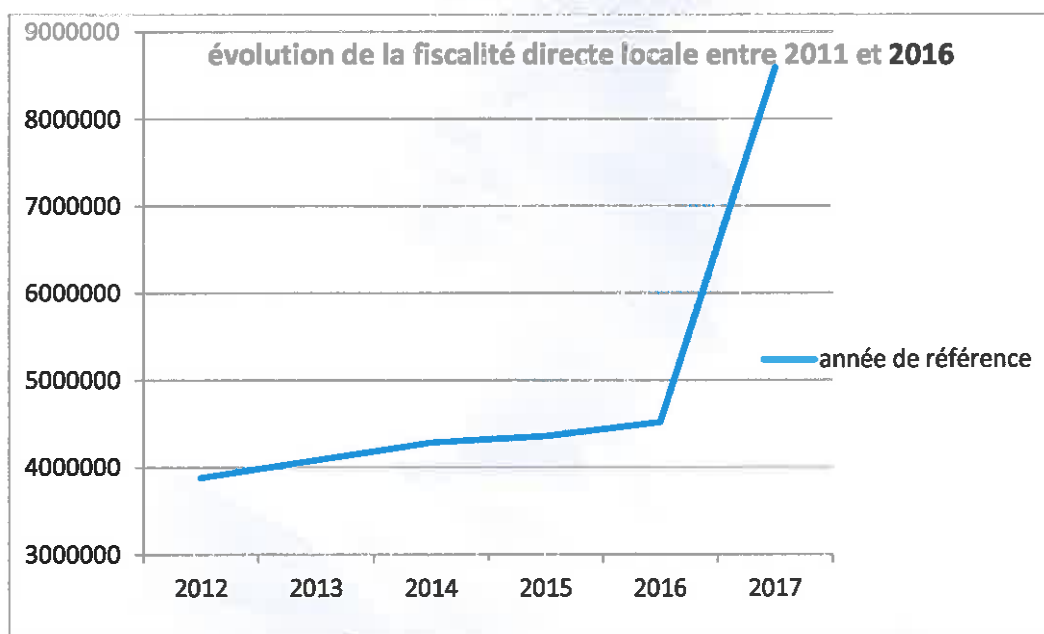
Sur la période ce chapitre s'est étoffé passant de 158 000 € de recettes à 202 000 € en 2013 avec les recettes issues du développement d'une offre de loisirs au sein du parc Galamé.

En 2015, la ville a également repris les recettes liées à la restauration des personnes âgées soit environ 12 400 euros de recettes complémentaires à ce titre par rapport à 2014.

### Le chapitre 73 remboursements subventions participations

Il comprend les principales ressources de fonctionnement avec l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et la fiscalité directe des ménages.

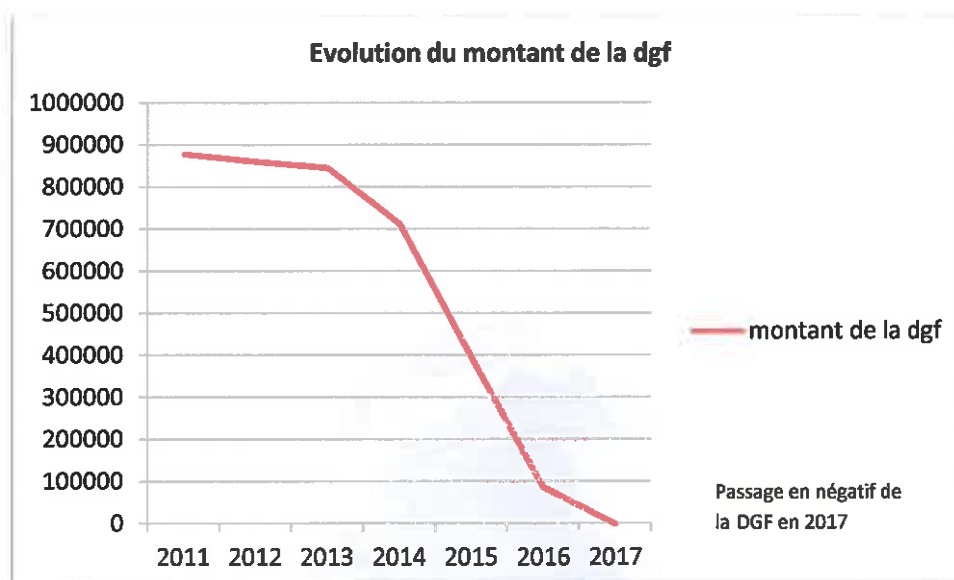
Cette dernière est représentée dans le graphique ci-dessous. L'augmentation progressive qui peut être observée correspond à la hausse naturelle des bases, les taux n'ayant pas été augmentés depuis 2001. Néanmoins une croissance importante est à noter sur l'année 2017 puisque l'entrée en service du terminal méthanier a eu un effet important sur la croissance des bases fiscales de la commune.



### Le chapitre 74 dotations et participations

Il reprend les différentes dotations perçues par la collectivité dont la DGF.

Cette dernière connaît une forte baisse notamment entre 2014 et 2016 qui s'explique par la contribution retenue par l'état au titre du redressement des finances publiques. En 2017 la commune ne perçoit plus de DGF.



Ce chapitre comprend aussi le remboursement perçu par la commune au titre du contrat enfance jeunesse. Le montant perçu annuellement de la CAF n'a cessé de diminuer et son versement n'a pas été régulier sur la période entraînant des déséquilibres d'un exercice à l'autre. Pour mémoire, la commune a touché :

- 251 273,83 au titre du CEJ 2015,
- 274 592,53 € et 271 198,53 € au titre des CEJ 2013 et 2014
- 320 555,26 euros au titre du CEJ 2012.

### Chapitre 75

Ce chapitre comprend les redevances perçues au titre des locaux communaux, de la mise à disposition de nos fourreaux au profit de Numéricable ainsi que les remboursements des repas pris par les associations au titre de la restauration scolaire et refacturés annuellement (centre social, foot entre autres). Cette refacturation est généralisée depuis 2016 ce qui explique la hausse sur le chapitre.

### Chapitre 76

Cela reprend l'intéressement de la commune sur les parts sociale qu'elle a à la caisse d'épargne.

### Chapitre 77

Ce sont principalement les libéralités consenties à la commune qui figurent principalement dans ce chapitre.

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20171127-DEL2111201702-  
DE  
Date de télétransmission : 28/11/2017  
Date de réception préfecture : 28/11/2017

Il y a également des remboursements de sinistres, les cessions d'immobilisations.

## **La section d'investissement**

### **Les dépenses**

Il est possible de faire référence à quelques réalisations principalement sur 2017 :

- Achèvement des travaux de la salle Carpentier : 747967,99 € dépensés sur l'opération au 15/11/2017 ;
- Réalisation d'un terrain de Football synthétique 1 233779.90 € au 15/11/2017 ;
- Travaux dans les écoles Gérard Philipe pour 128 092,75 € au 15/11/2017 ;
- Matériel informatique pour les besoins des services et des écoles 55 878,98 dépensés 15/11/2017 ;
- Travaux de réfection de l'aire de baignade pour 68 243,28 euros ;
- Versement d'une subvention d'équipement au centre socio culturel pour 7 676 euros et à l'école du sacré cœur pour 8 300 € pour l'achat de matériel informatique ;
- Pose de détecteurs de monoxyde sur l'église, la salle Rommel et le boulodrome pour 11 990 euros ;
- Climatisation de la halte-garderie pour 12 514,80 € ;
- Achat de matériel divers pour les services par le magasin pour 24 227,75 € ;
- Installation de bornes wifi au Parc pour 3 499,20 € ;
- Travaux de VRD pour 104 478.01 € au 15/11/2017 ;
- Travaux d'éclairage public pour 112 560.22 € au 15/11/2017.

### **Les recettes :**

La période est marquée par l'encaissement de subventions consécutives aux opérations de travaux ayant bénéficié de financement :

- la construction du restaurant scolaire qui a bénéficié d'une subvention FEDER de 91 280,36 euros encaissés en 2015,

- L'encaissement des mesures compensatoires au titre de la construction de l'aire de baignade et de la maison de la nature à partir de 2014.

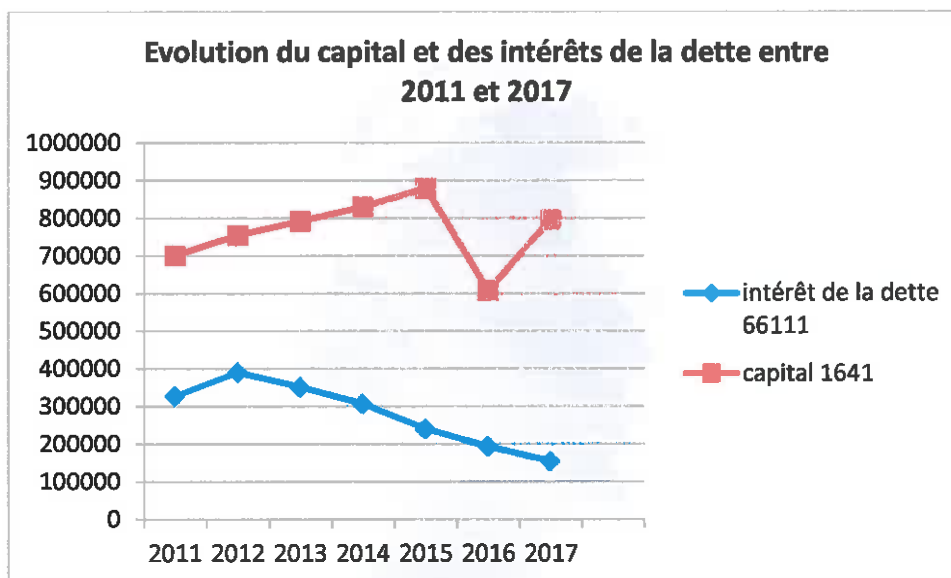
Aussi au titre de ces recettes viennent également :

- les cessions de matériel ou de biens immobiliers,
- le FCTVA qui est le remboursement en partie de la tva acquittée sur les investissements au titre du compte administratif n-2.

Il y a enfin l'emprunt qui fait l'objet de développements plus particuliers ci-après.

## La dette

Ci-dessous la courbe qui montre l'évolution croisée du capital, des intérêts et de l'annuité de la dette



Au 31 décembre 2017, l'encours devrait s'élever à 7 227 857,89 euros .

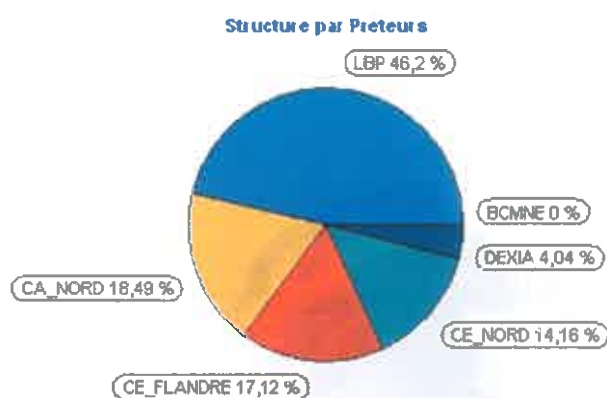
La répartition par prêteur est la suivante :

| prêteurs   | libelle                             | Au 31 décembre 2017 exclu |
|------------|-------------------------------------|---------------------------|
| CA_NORD    | CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE      | 1 336 072,87              |
| CE_FLANDRE | CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE         | 1 237 229,95              |
| CE_NORD    | CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE | 1 023 604,93              |
| DEXIA      | DEXIA CREDIT LOCAL                  | 291 978,23                |
| LBP        | LA BANQUE POSTALE                   | 3 338 971,91              |
|            |                                     | <b>7 227 857,89</b>       |

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20171127-DEL2111201702-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2017  
Date de réception préfecture : 28/11/2017

## Tableau de bord au 31/12/2017

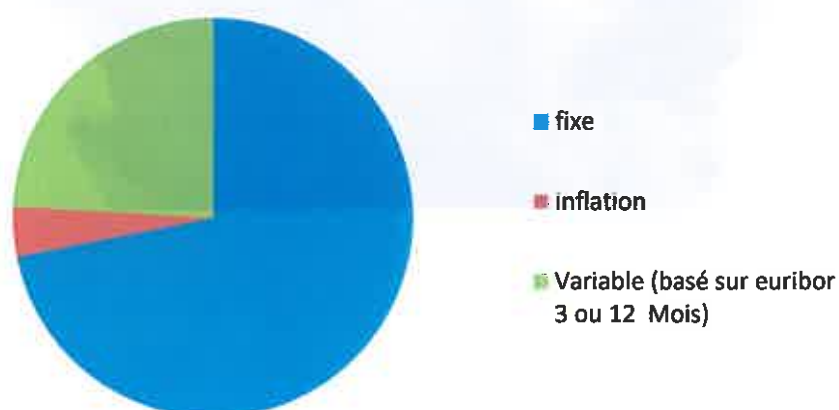
### Structure de l'encours par Prêteurs au 31/12/2017



La répartition par type de taux au sera la suivante :

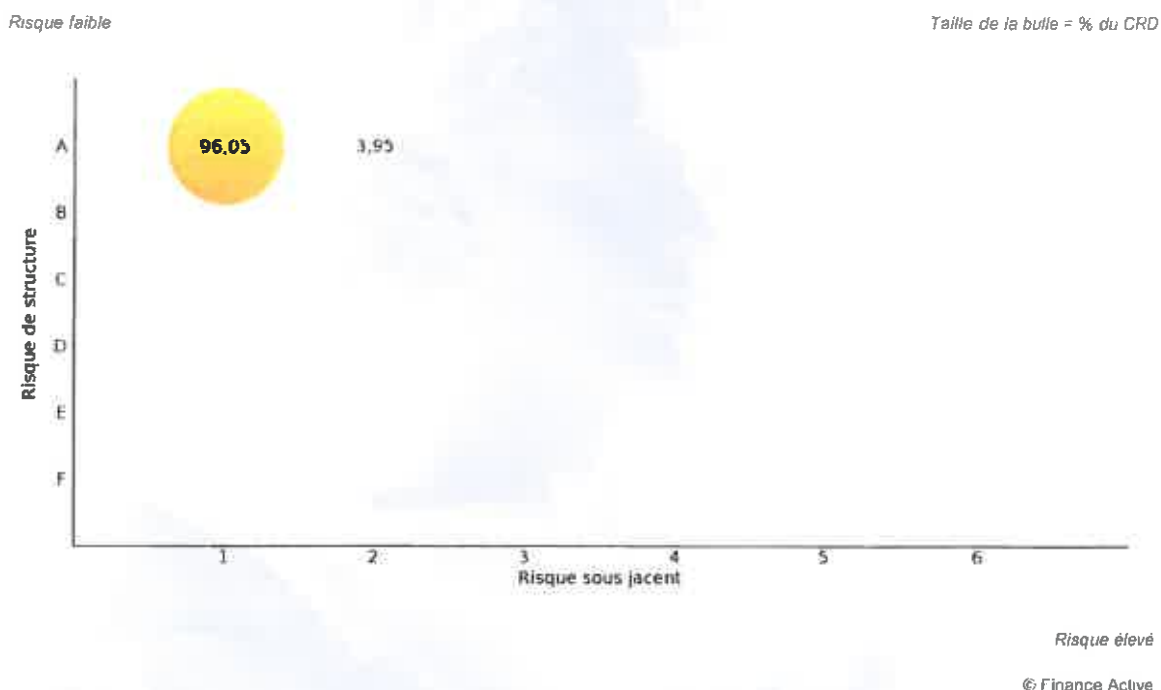
| type de taux                             | Montant dû au 31/12/2017 par type de taux | pourcentage |
|--|---|-------------|
| fixe                                     | 5 191 934,11                              | 71,83       |
| inflation                                | 291 978,23                                | 4,04        |
| Variable (basé sur euribor 3 ou 12 Mois) | 1 743 945,55                              | 24,13       |
| Total                                    | 7 227 857,89                              | 100,00      |

### Répartition de l'encours de dette par type de taux au 31/12/2017



Le travail mené depuis l'adhésion de la commune à la plateforme de la dette a permis d'opérer une renégociation sur un emprunt souscrit en 2011 auprès de la BCMNE en profitant de la baisse importante des taux d'intérêt. Ce dernier sera refinancé par un autre emprunt souscrit auprès de la banque postale et a permis de générer une économie de 138 000 € sur la durée résiduelle du prêt.

### Dette selon la charte de bonne conduite



La sphère du haut représente les emprunts taux fixes et variables dont le risque de structure est le plus faible en 1A.

La deuxième sphère représente l'emprunt souscrit auprès de Dexia indexé sur l'inflation française hors tabac qui est pour sa part annexé en 2 A.

Enfin cette analyse a permis de montrer que la ville a un encours de dette situé en 1A risque peu élevé plus important que celles de la strate moins de 10 000 habitants analysé par finance active. Elle est en revanche dans la moyenne du panel concernant l'emprunt situé en 2 A.

Le dernier recours à l'emprunt a eu lieu en 2016 pour 1 800 000 euros.

Il n'y aura pas de recours à l'emprunt sur l'année 2017.



## L'épargne

### \*l'Epargne brute ou CAF BRUTE :

Elle est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement hors produits de cession et les charges réelles

Ces produits et charges ne prennent pas en compte les dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

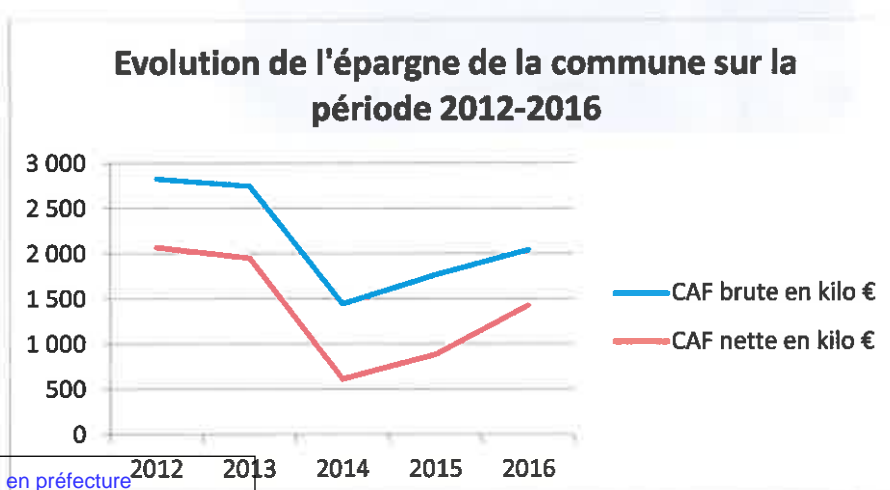
La caf brute traduit la capacité de la collectivité à financer par son fonctionnement courant ses opérations d'investissement.

La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Le calcul se traduit comme suit :

| Année de référence            | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016  |
|-------------------------------|------|------|------|------|-------|
| CAF brute en kilo €           | 2830 | 2750 | 1451 | 1773 | 2045  |
| Capital de la dette en kilo € | 755  | 792  | 829  | 878  | 610   |
| CAF nette en kilo €           | 2075 | 1958 | 622  | 893  | 1 435 |

Ci-joint la représentation graphique de l'évolution de l'épargne



Concernant la capacité de désendettement de la commune :

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement)

La CAF brute s'élevant à 2 045 en 2016 et l'encours de dette au 31/12 s'élevant à 8 024 224,89 € alors au 31/12/16, il faut de 3,92 années de caf pour solder la dette de la commune. Elle s'élevait à 3,91 années 2015.

**Conclusion :**

La santé financière de la commune est globalement bonne puisque notamment son encours de la dette représente l'équivalent de 3,92 années d'épargne brute.

Un effort a déjà été produit en 2015 pour reconstituer de l'épargne. Il a été poursuivi en 2016.

## La préparation budgétaire 2018

Le projet de loi de finances pour 2018 a été dévoilé fin septembre et annonce la ligne de conduite du gouvernement sur les prochaines années avec des mesures comme :

- ✓ L'exonération de TH pour 80 % des ménages d'ici 2020 avec un mécanisme d'exonération pour les communes
- ✓ L'institution de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 destiné à remplacer l'ISF.
- ✓ Rétablissement d'un jour de carence dans les trois fonctions publiques.

A côté, l'effort de réduction des dépenses publiques est poursuivi avec un objectif de 15 milliards d'euros de réductions sur les dépenses publiques: 7 milliards sur l'État, 3 milliards sur les collectivités locales et le Grand Paris, et enfin 5 milliards sur la Sécurité sociale

Par ailleurs, le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017 se pérennise et prend la forme d'une dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 655 millions d'euros. La DSIL est composée de deux parts :

- la première part dotée de 615 millions d'euros pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise au norme des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires (nouveau en 2018), de construction d'équipements liés à la croissance démographique. ...
- la deuxième part, dotée de 50 millions d'euros, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi. Cela concernerait 300 collectivités qui représentent plus de 80 % de la dépense locale

Localement, ce projet de loi de finances aura un impact sur les recettes de la Communauté Urbaine de Dunkerque par suite d'une réforme des dotations plus précisément de la DCRTP qui va être ponctionnée par un élargissement des variables d'ajustement de cette dernière. Certes, cette dotation ne représente en moyenne nationale que 1,1% des recettes du bloc communal, mais localement, pour les territoires « anciennement industriels » et donc le territoire dunkerquois l'impact sera fort. En effet, la CUD devrait perdre, dès 2018, 5 millions d'euros de recettes par an.

**Le budget 2018 s'inscrit donc sur fond de grandes incertitudes locales pour financer les effets des réformes nationales.**

Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20171127-DEL2111201702-  
DE  
Date de télétransmission : 28/11/2017  
Date de réception préfecture : 28/11/2017

## Section de Fonctionnement

### Recettes

Le volume global des recettes de la commune devrait se stabiliser par rapport à 2017 avec quelques redistributions entre les différents chapitres budgétaires.

### Chapitre 013 atténuations de charges

Le volume de ces recettes devrait baisser avec la suppression progressive des contrats aidés qui ne seront plus renouvelés du fait du désengagement de l'état.

### Chapitre 70 produits du domaine et ventes diverses

Ce chapitre devrait connaître une relative constance dans les recettes perçues. Les deux recettes majeures que sont la restauration personne âgée et la cantine sont stables.

Viennent ensuite les recettes liées à l'activité estivale du parc qui sont fortement dépendantes de la météo.

### Chapitre 73 remboursements subventions participations

Ce chapitre est en hausse par rapport au BP 2017 car il prend en compte l'augmentation des bases fiscales liées au démarrage de l'activité du méthanier.

Pour rappel, ils sont les suivants :

- \* Taux de TAXE D'HABITATION : 20,78%
- \* Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI :23,68%
- \* Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI :75,20%.

Par ailleurs le reversement du fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales sera reconduit au niveau de 2017.

L'évolution de la dotation de solidarité communautaire s'inscrit dans le cadre du pacte financier et fiscal. Cette dernière est calculée de manière à tenir compte du transfert de l'instruction des autorisations de droit des sols au service commun d'urbanisme et également de la participation de la CUD pour aider les communes à financer les surcoûts liés aux dépenses de sécurité à l'occasion de l'organisation de leurs manifestations.

### Chapitre 74 dotations et participations.

La commune a perdu complètement sa DGF en 2017 et devrait connaître une baisse importante des aides perçues au titre des contrats d'insertion.

Les deux recettes majeures de ce chapitre restent donc

- Les remboursements de la CAF au titre du contrat enfance jeunesse qui n'augmentent plus ;
- Les droits de mutations à titre onéreux dont l'évolution est tributaire du marché immobilier dont difficilement planifiable.

#### **Chapitre 75 autres produits de gestion courante**

Les recettes liées à ce chapitre devraient se maintenir ou légèrement progresser par suite de revalorisation éventuelles de tarifs ou de loyers.

#### **Chapitre 76 :**

Il comprend les dividendes de la commune perçus de la caisse d'épargne.

#### **Chapitre 77 produits exceptionnels**

Ce chapitre devrait pour sa part rester stable. Il comprend des crédits annulés, des subventions, des remboursements d'assurances.

#### **Dépenses :**

#### **Chapitre 011**

La commune continue de maintenir son offre de service à la population en disposant de moins de moyens humains du fait de la disparition d'un grand nombre de contrat. Les dépenses de ce chapitre devront donc inclure la sous-traitance de certaines activités comme l'entretien de certains locaux ou d'une partie des espaces verts par exemple.

#### **Chapitre 012**

La commune doit pourvoir au remplacement de certains emplois aidés qui nécessite des réorganisations de services ou le financement de contrats non subventionnés pour répondre à ses besoins. Il y a donc une perte importante de recettes qui nécessite de chercher d'autres moyens pour assurer la prise en charge de ces dépenses.

#### **Chapitre 014**

La contribution au titre du fonds de péréquation est reconduite pour 370 000 euros.

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2017

**Rapporteur : Sandrine MILLIOT****Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires - Budget Primitif 2018.**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

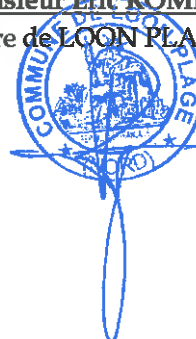
Il y a lieu de procéder, en Conseil Municipal, à la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget 2018. Ces dernières sont exposées dans le document ci-annexé

Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte :

- ✓ De la présentation du rapport ci-annexé qui reprend les principales orientations budgétaires 2018,
- ✓ Des engagements pluriannuels envisagés
- ✓ Ainsi que de la structure et la gestion de la dette
- ✓ Et de la tenue du débat relatif au contenu de ce rapport.

**ADOpte à l'Unanimité****Pour extrait conforme  
DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

**Monsieur Éric ROMMEL**  
Maire de LOON PLAGE



Accusé de réception en préfecture  
059-215903592-20171127-DEL2111201702-  
DE  
Date de télétransmission : 28/11/2017  
Date de réception préfecture : 28/11/2017

| année de référence                  | 2012      | 2013       | 2014       | 2015       | 2016      |
|-------------------------------------|-----------|------------|------------|------------|-----------|
| contribution de la commune          | 68 049,00 | 125 260,00 | 191 639,00 | 259 000,00 | 369 933   |
| Reversement au profit de la commune | 3 985,00  | 25 618,00  | 38 052,00  | 50 000,00  | 62 758,00 |

La contribution au redressement des finances publique, est également inscrite car la commune devrait payer pour la deuxième année une somme destinée à participer aux mécanismes de péréquation. Le montant inscrit à ce titre sera identique à 2017 soit 151 000 €.

### **Chapitre 65**

Ce chapitre reprendra les subventions aux associations, CCAS, SIVOM, centre socio-culturel ainsi que la rétribution des élus. Il devrait rester très contenu.

### **Chapitre 66**

Dans ce chapitre, sont imputées les dépenses liées au remboursement de la dette soit environ 150 000 euros pour 2018 ainsi que les intérêts courus non échus.

### **Chapitre 67**

Le niveau de dépenses exceptionnelles devrait également être contenu car il s'agit principalement de subventions.

## **Section d'investissement**

### **Dépenses**

La commune va poursuivre son gros chantier en cours à savoir la réalisation du demi terrain synthétique et des pistes d'athlétisme pour 759 000 €, finaliser l'acquisition des rez de chaussée commerciaux rue de Mardyck dont les travaux démarrent en décembre 2017.

Elle poursuivra également ses travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmée à hauteur d'une enveloppe de 219 600€.

Deux nouvelles opérations devraient démarrer : la réhabilitation de la salle Coluche et la construction d'une maison de l'enfance.

Enfin le budget devrait prévoir la réalisation de petites opérations complémentaires ayant pour objet l'entretien du reste du patrimoine (travaux d'étanchéité, VRD, éclairage public ou du remplacement de matériel).

**Recettes d'investissement :**

La commune devrait percevoir comme chaque année le FCTVA du compte administratif de l'année n-2. Il est estimé à 400 000 €.

Il devrait également y avoir des cessions pour une enveloppe de 30 000 €.

Il a été décidé de ne pas inscrire d'emprunt en 2018.

La section d'investissement s'équilibrera par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.



## Programmation pluriannuelle des investissements :

Ce joint la planification prévisionnelle des grosses opérations d'investissements en cours. Les chiffres sont en euros.

|          | Liste des opérations                           | 2017 Consolidé (BP+BS+DM+REPORTS) | 2018         | 2019         | 2020         | 2021         | côût total opération           |
|----------|--|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| Dépenses | Foot   | 1 132 142,00                      | 759 094,00   |              |              |              | 2 290 700,00                   |
|          | Cottage  | 79 200,00                         | 400 000,00   | 354 800,00   |              |              | 834 000 €                      |
|          | Accessibilité                                  | 224 400,00                        | 219 600,00   | 217 200,00   | 218 400,00   |              |                                |
|          | Réhabilitation salle Coluche                   | 340 000,00                        | 500 000,00   | 2 000 000,00 | 160 000,00   |              | 3 millions                     |
|          | Maison de l'enfance                            | 500 000,00                        | 500 000,00   | 3 000 000,00 | 2 300 000,00 |              | 6,3millions                    |
|          | Autres opérations enveloppe à répartir         | 3 911 562.20                      | 1 646 061,00 | 1 010 000,00 | 1 310 355,00 | 3 962 755,00 |                                |
|          | Dette  | 830 000                           | 875 000,00   | 886 000,00   | 911 000,00   | 937 000,00   | dette consolidée au 31/12/2017 |
|          | Travaux en régie et subvention d'amortissement | 35 000,16                         | 37 000,00    | 37 000,00    | 37 000,00    | 37 000,00    |                                |
|          | Annonces et insertions                         | 85 000,00                         | 30 000,00    | 30 000,00    | 30 000,00    | 30 000,00    |                                |
|          | Total  | 7 137 304.36                      | 4 966 755,00 | 7 535 000,00 | 4 966 755,00 | 4 966 755,00 |                                |
|          |  |                                   |              |              |              |              |                                |
|          |  |                                   |              |              |              |              |                                |
| Recettes | FCTVA  | 240 000,00                        | 400 000,00   | 400 000,00   | 400 000,00   | 400 000,00   |                                |
|          | Cessions                                       | 30 000,00                         | 20 000,00    | 20 000,00    | 20 000,00    | 20 000,00    |                                |

|  |                      |               |              |              |              |              |  |
|--|----------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--|
|  | Autofinancement      | 8 729 973.71  | 4 036 755,00 | 4 036 755,00 | 4 036 755,00 | 4 036 755,00 |  |
|  | Emprunt d'équilibre  | 0             | 0,00         | 2 568 245,00 |              |              |  |
|  | ordre 040            | 500 000,00    | 480 000,00   | 480 000,00   | 480 000,00   | 480 000,00   |  |
|  | patrimoniales        | 85 000,00     | 30 000,00    | 30 000,00    | 30 000,00    | 30 000,00    |  |
|  | autres (subventions) | 498 300,00    |              |              |              |              |  |
|  |                      | 10 083 273.71 | 4 966 755,00 | 7 535 000,00 | 4 966 755,00 | 4 966 755,00 |  |

Accusé de réception en préfecture  
059-215908592-20171127-DEL2111201702-  
DE  
Date de téltransmission : 28/11/2017  
Date de réception préfecture : 28/11/2017